

Infections professionnelles à *Streptococcus suis*

Date de création : 21 août 1993 (décret du 19 août 1993)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Méningite purulente avec bactériémie, accompagnée le plus souvent d'une atteinte cochléo-vestibulaire : surdit� de perception uni ou bilat�rale, avec acouph�nes et troubles de l'�quilibre (vertiges et ataxie).	25 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux exposant au contact de porcs, de leur viande, carcasses, os, abats ou sang, dans les �levages de porcs, les entreprises d'ins�mination, les abattoirs, les entreprises d'�quarrissage, les boucheries, charcuteries, triperies, boyauderies, cuisines, entreprises de transport de porcs ou viande de porc. • Travaux d'inspection de viande de porc, travaux v�t�rinaires et travaux de laboratoire au contact de porc. • Travaux de l'industrie alimentaire avec fabrication d'aliments � base de viande de porc.
Atteinte cochl�o-vestibulaire aigu� et ses complications cochl�aires (troubles de l'audition irr�versibles).	25 jours	
Septic�mie isol�e, tableau de coagulopathie intravasculaire diss�min�e.	25 jours	
Arthrites inflammatoires ou septiques.	25 jours	
Endophtalmie, uv�ite.	25 jours	
Myocardite.	25 jours	
Pneumonie, paralysie faciale.	25 jours	
Endocardite.	60 jours	
Dans tous les cas, il est n�cessaire de mettre en �vidence le <i>Streptococcus suis</i> et de proc�der � son typage.		

Equivalence ou similitude avec le r gime g n ral : tableau n  92